

Date de dépôt : 2 octobre 2014

Pétition

demandant le rétablissement des contrôles du trafic des marchandises aux frontières et le respect du cadre légal existant

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Plate-forme du commerce est un groupe de travail représentatif du commerce de détail genevois, créé en 2011.

Son but est de fédérer les acteurs économiques touchés par l'augmentation constante des achats transfrontaliers, d'obtenir le maximum d'informations, en particulier de la direction générale des douanes, ainsi que de sensibiliser les consommateurs et les autorités cantonales et fédérales à cette problématique.

Les accords de Schengen ont instauré une libre circulation des ressortissants de l'UE avec la Suisse, mais en aucun cas la libre circulation des marchandises. Malheureusement, depuis l'entrée en vigueur de ces accords, les contrôles des marchandises, qui étaient aussi liés aux contrôles des personnes, se sont réduits à une part congrue de l'action de nos gardes-frontière. Ces derniers, certainement en sous-effectif, ont alors été concentrés dans les aéroports pour le contrôle des passagers et du fret au détriment des contrôles de l'importation terrestre des marchandises, avec une « désertion » quasi totale de l'ensemble de nos postes-frontière.

On pourrait imaginer que le tourisme d'achat ne représente qu'une part ténue de la consommation en Suisse et qu'il a un impact économique négligeable sur le chiffre d'affaires des commerces. Le constat est malheureusement tout autre.

Genève, avec ses 147 km de frontière commune avec la France et les 555 000 passages de frontière cantonale journaliers, est particulièrement touché par la non-application de la législation fédérale en matière de contrôle aux frontières terrestres.

Le tourisme d'achat des Suisses, qui était de l'ordre de 8.9 milliards de francs suisses en 2011, est passé à plus de 10 milliards en 2013. Il représente une perte de revenu, notamment au niveau de la TVA. Il a un impact direct sur la dynamique économique locale et fragilise environ 3'000 places de travail dans le domaine du commerce.

Le commerce de détail genevois compte quelques 4'000 entreprises et 22'000 emplois répartis sur près de 10'000 lieux de vente. Ces chiffres n'incluent pas d'autres secteurs d'activité comme l'agriculture, la construction, l'industrie et les services, pour lesquels la non-application des mesures douanières a aussi un impact non négligeable.

Les prix sont plus élevés à Genève que dans les zones frontalières voisines, qui attirent ainsi la clientèle genevoise. Les loyers, les charges ou les salaires, couplés à la qualité des prestations, des services et des autres produits proposés, engendrent ces coûts plus élevés. Le franc fort, ajouté à ces éléments, péjore l'attractivité de nos entreprises tant qu'il met en péril, à court terme, l'activité de celles-ci.

L'importance de notre tissu économique, diversifié et générateur d'un bon nombre d'emplois de qualité, ne doit pas nous faire oublier les éléments déterminants qui ont créé les conditions favorables à son dynamisme : un excellent niveau de formation, un réseau de transport de qualité en plein développement, une riche offre culturelle, des loisirs variés et diversifiés dans un environnement naturel magnifique.

La Suisse, et Genève en particulier, sont un îlot de compétence, de savoir-faire, de qualité et de prospérité qu'il faut à tout prix protéger et développer. Il convient donc de faire respecter les lois et les règlements douaniers destinés à éviter les profondes distorsions de concurrence dont, par effet ricochet, la concurrence déloyale.

En conséquence, nous demandons que les autorités cantonales :

- Interviennent par tous les moyens auprès des autorités fédérales pour qu'elles appliquent pleinement la loi sur les douanes, en adaptant globalement l'effectif des gardes-frontière à l'augmentation non contrôlée des importations de marchandises et à l'augmentation de la fréquence des passages aux douanes.
- Prennent, à l'attention des professionnels, toutes les mesures permettant de réduire au maximum les distorsions de concurrence et ainsi de rétablir les conditions d'une concurrence loyale.

- Rappellent, à l'attention des citoyens-consommateurs, que la libre circulation des personnes n'est pas synonyme de libre circulation des marchandises et que le respect de ces normes est essentiel à la prospérité de la Suisse et de Genève en particulier.

N.B. 8 signatures

p.a. La plate-forme du commerce

Case postale 171

1241 Satigny